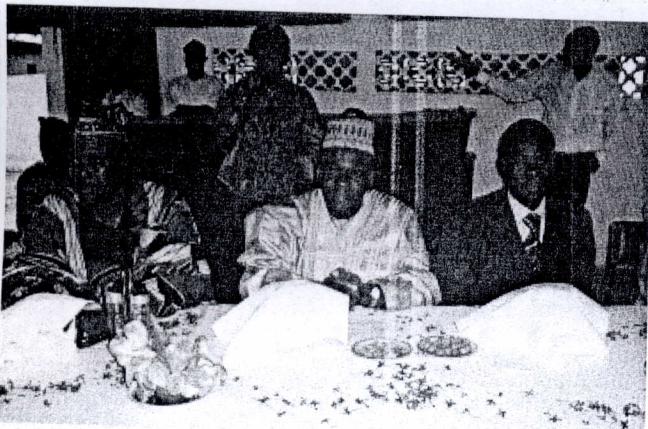


Présentation des vœux à la préfecture de Porto-Novo

François Houessou rassure les maires et le personnel de son engagement

Le 23 janvier 2009, l'hôtel Beaurivage de Porto-Novo a abrité la cérémonie de présentation de vœux entre autorités et personnel de la préfecture de l'Ouémé et du Plateau. Ce fut une occasion, pour eux, de démontrer une fois encore leur volonté d'agir pour une meilleure coordination des services déconcentrés de l'Etat et pour mieux accompagner le développement à la base.



Le préfet François Houessou entouré de son SG (à droite) et de son chargé de mission (à gauche)

Outres les têtes couronnées, les directeurs et responsables des services déconcentrés de l'Etat, on notait à cette cérémonie de présentation des vœux pour l'année 2009, la présence de plusieurs maires des communes de ces deux départements. Le représentant des maires, Albert Gogan de la commune d'Adjarra, a souhaité que l'autorité de tutelle, François Houessou s'implique personnellement dans la résolution des problèmes liés aux transferts effectifs des compétences et des ressources financières. Le responsable du syndi-

cat de la préfecture a émis le vœu que se renforce le dialogue qui existe entre son association et les autorités. Il a insisté sur la disponibilité du personnel à contribuer à la réussite de sa mission. S'agissant des doléances, il a souhaité que soient améliorées les conditions de vie du personnel, à travers le paiement de diverses primes dont celles liées aux transports, aux rendements et à la sédentarisation. Répondant aux interpellations des maires et de son personnel, le préfet des départements de l'Ouémé et

du Plateau, François Houessou, a promis de réagir conformément aux textes en vigueur. Il n'a pas oublié d'adresser ses sincères remerciements pour les différentes marques d'affection, d'amitié et les bons vœux formulés à son endroit. Notons que le secrétaire général de la préfecture, Babarindé Bankolé, a fait le bilan des activités réalisées durant les quelques mois d'exercice à la tête de la préfecture de François Houessou.

Eric Rotimi GANSA

Commune d'Akpro-Missérété

Les élus locaux à l'école des lois sur la décentralisation

Tous les élus locaux et communaux de la commune d'Akpro-Missérété ont participé à une session de formation sur les textes de lois sur la décentralisation. Désormais, ils sont mieux aguerris pour appréhender les dispositions légales qui encadrent la promotion de la bonne gouvernance locale.

En initiant cette formation, le maire Michel Bahou entend familiariser tous les élus locaux et les conseillers de village et de quartier d'Akpro-Missérété avec le contenu des textes de lois sur la décentralisation. Ceci pour renforcer la gouvernance locale et améliorer les capacités de l'action communale. Cette rencontre s'est déroulée du 22 janvier au 23 janvier 2009, à la Maison des jeunes et loisirs de ladite commune. "Droits et devoirs du citoyen dans le développement de la commune, la gestion pacifique des conflits, de l'administration, comment régler les problèmes de sécurité et de jus-

tice" sont autant de sujets abordés au cours de cette formation. Pendant les deux jours de travaux, les participants ont suivi des communications qui ont suscité d'intenses débats. Les uns et les autres sont sortis de la session avec une meilleure compréhension des textes afin de contribuer plus aisément à la résolution des problèmes qui minent l'administration communale. Les participants ont également échangé sur le contenu de la décentralisation et de la déconcentration avec tout ce que cela comporte comme défis à relever de la part des autorités locales. En effet, la com-

mune d'Akpro-Missérété, dans la gestion quotidienne de ses administrés est confrontée à divers problèmes. Au nombre de ces derniers, on peut énumérer ceux liés à la gestion de l'administration locale, au règlement des problèmes de sécurité et de justice par les élus locaux. Le maire de la commune d'Akpro-Missérété, Michel Bahou, a exhorté les siens à plus d'assiduité, de bonne volonté dans l'application des enseignements reçus pour une bonne et rigoureuse gestion des affaires locales.

E. R. G

Gestion des ressources en eau en Afrique de l'ouest

Le GWP/AO tient sa 3^e assemblée générale des partenaires

Sous le haut parrainage du premier ministre ivoirien Guillaume Soro, s'est tenue les 27 et 28 janvier 2009 à l'hôtel Ivotel d'Abidjan la 3^e assemblée générale des partenaires du GWP/AO.

Placée sous le thème «Gire en Afrique de l'Ouest : stratégies d'adaptation dans un contexte de changement avéré», la 3^e Assemblée générale des partenaires du GWP/AO, organisée avec l'appui financier de l'Union européenne, du GWPO et de la CEDEAO, a réuni plusieurs personnalités et de nombreux partenaires régionaux du GWP. Au nombre de ceux-ci, le ministre de l'Environnement, des Eaux et Forêt de la Côte d'Ivoire qui a procédé, aux côtés du président du comité d'organisation, du président du PNECI, de la présidente du GWP, à l'ouverture officielle de cette rencontre. Après des échanges axés sur la pro-

blématique de la Gire dans la sous-région, les participants ont adopté au cours des travaux de la première journée les rapports moraux du président sortant. De même, ils ont adopté le rapport d'activité et financier de l'an 1 du programme d'appui à la sécurité en eau de l'Afrique de l'Ouest ainsi que la stratégie 2009-2013.

L'assemblée générale a également accepté le recrutement de trois nouveaux membres au niveau du comité technique et régional ainsi que le remplacement de certains membres du comité de pilotage. Au cours des travaux marquant la première journée de cette assemblée gé-

rale, Hama Arba Diallo a été désigné comme nouveau président du GWP/AO. La deuxième journée de cette rencontre a été essentiellement consacrée à la session GWP/AMCOW qui vise à renforcer la volonté de rapprochement et de coopération entre le GWP et l'AMCOW, ainsi qu'entre leurs représentations régionales en Afrique. Ceci en vue de l'amélioration de la mise en œuvre des volontés politiques autour des enjeux de la gestion de l'eau et du changement climatique sur le continent.

Elisabeth GANDIAHO

Renforcement des capacités des membres des conseils départementaux de la consommation

La défense des consommateurs descend à la base

Les 29 et 30 janvier 2009, les membres des conseils départementaux de la consommation de l'Atlantique-Littoral et de l'Ouémé-Plateau se sont réunis au Codiam de Cotonou, pour échanger sur comment protéger les consommateurs et promouvoir une bonne gouvernance locale au Bénin.

Organisé par la Ligue pour la défense du consommateur (LDCB), avec l'appui financier du programme OSCAR, l'atelier sur le renforcement des capacités des membres des conseils de la consommation des départements de l'Atlantique-Littoral et de l'Ouémé-Plateau vise d'une part, à créer des cadres de concertation entre les organisations de la société civile et autorités locales en vue de la défense des intérêts des consommateurs et de la promotion d'une bonne gouvernance locale. D'autre part, les organisateurs entendent rapprocher les services de la LDCB des collectivités décentralisées et des consommateurs à la base. Mieux, ils veulent non seulement donner aux consommateurs, les moyens adéquats pour préserver leur santé et leur économie mais aussi leur offrir les moyens pour la réparation des préjudices subis. Par le truchement de ce même atelier organisé en partenariat avec l'ONG ALCRER, la LDCB ambitionne de vulgariser la loi portant protection du consommateur en République du Bénin qui a été votée en septembre 2007 et promulguée un mois après afin d'amener les consommateurs à prendre conscience de leurs droits et devoirs. Ainsi, pendant les deux jours de la rencontre, les membres des conseils départementaux de l'Atlantique-Littoral



Le présidium à l'ouverture de l'atelier

et de l'Ouémé-Plateau ont eu à suivre deux modules de formation sur le consumérisme et le contrôle citoyen de l'action publique. Ils ont également échangé sur les possibilités juridiques et institutionnelles pour mieux défendre les intérêts des consommateurs et promouvoir une bonne gouvernance. Selon Romain Houéhou, président de la LDCB, il faut que tous les citoyens béninois soient des consommateurs avertis surtout par rapport aux produits impropres les exposant à tout péril. Romain Houéhou a invité les participants à œuvrer pour la défense des intérêts des consommateurs au niveau décentralisé face au flux important de marchandises frelatées déversées à Cotonou par le Port et à Porto-Novo par la frontière avec le Nigeria. C'est d'ailleurs cela qui justifie, selon lui, le choix de ces départements pour les ac-

tivités à mener. La représentante du programme OSCAR, Solange Alitonou Bankolé a prié les participants à s'approprier les concepts et les conclusions issus des travaux car, a-t-elle martelé, «la mission qui vous incombe est délicate et noble et il faudrait que les consommateurs soient bien informés et sachent qu'ils ont des devoirs et qu'il y a une loi qui existe et qui les protège». Quant à Béatrice Ahonliant, représentante du préfet des départements de l'Atlantique et du Littoral, l'organisation de cet atelier est un atout voire une chance pour les Béninois dans la mesure où ils seront de plus en plus aguerris quant à leur responsabilité face à la consommation. C'est une formation qui donne un éclairage nouveau aux consommateurs Béninois, a-t-elle ajouté.

E. G